

Note argumentaire : pourquoi le niveau de vie des ménages de retraité·es est équivalent à celui des actifs, alors que leur pension brute ne représente que 54 % du revenu brut d'activité ?

À peine la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 votée, les propositions « d'économies » sur le dos des personnes en retraite sont revenues en force, sous (le faux) prétexte que les retraité·es seraient plus riches que les actifs et pourraient se serrer davantage la ceinture, renoncer à des acquis.

Pour faire face à cette offensive, voici une note argumentaire qui détaille comment, d'une pension très faible par rapport aux revenus salariaux, les statistiques montrent un niveau de vie comparable (et non supérieur comme le prétendent certains commentateurs malhonnêtes).

Tous les éléments proviennent du dossier du Conseil d'Orientation des Retraites du 5 février 2026 « Niveau de vie, patrimoine, consommation et épargne des retraités »

<https://www.cor-retraites.fr/reunions-du-cor/niveau-vie-patrimoine-consommation-epargne-retraites>

Le revenu et le niveau de vie des ménages de retraité·es

Le niveau de vie des ménages de retraité·es est équivalent à celui des actifs alors que, en 2023, la pension individuelle totale (droit direct et réversion) brute était de 1 692 euros en moyenne, soit seulement 54,3 % du revenu individuel brut moyen d'activité.

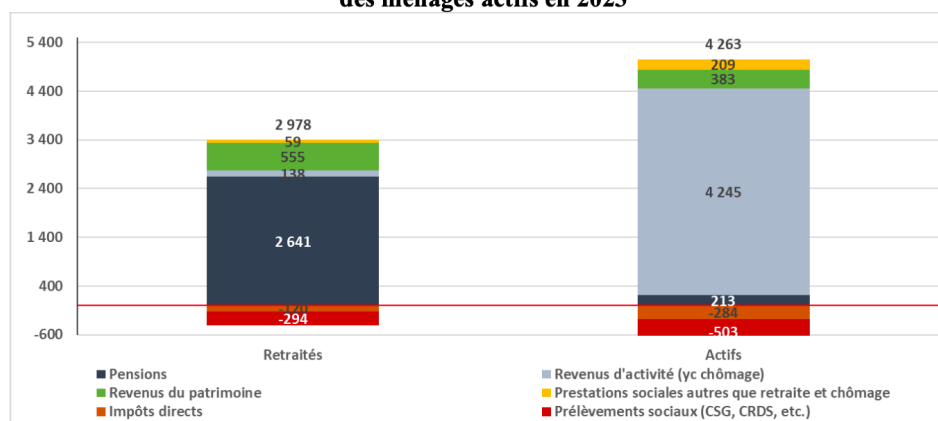
D'où vient cette apparente contradiction ? Dans la définition du niveau de vie !

Le revenu mensuel disponible des ménages retraités est faible, 2 779 € en 2023 soit 75 % du revenu de l'ensemble des ménages, alors que celui des actifs est de 4 458 € soit 119,5 % de l'ensemble des ménages. Les retraité·es ne sont pas riches !

Le calcul du niveau de vie ajoute le patrimoine à ce revenu. Il est de 555 € pour les retraité·es et de 383 € pour les actifs, ce qui est normal car le patrimoine s'accumule au fur-et-à-mesure de la vie. D'autres éléments sont pris en compte, les retraité·es perçoivent moins de prestations sociales que les actifs (59 € contre 209 €), mais acquittent également moins d'impôts et de prélèvements (415 euros et 787 euros).

Au total, le revenu disponible des ménages retraité·es est alors calculé à 2 978 €, toujours inférieur à celui de l'ensemble des ménages (80,2 %) et bien inférieur aux 4 263 € des actifs (114,7 % de l'ensemble des ménages). Les retraité·es ne sont toujours pas les plus riches.

Figure 1 - Composition du revenu disponible des ménages retraités et des ménages actifs en 2023



Le niveau de vie prend ensuite en compte la taille du ménage, il tient compte des économies d'échelle, c'est-à-dire le fait que deux personnes ensemble ne dépensent pas autant que deux fois une personne. Le calcul du niveau de vie considère que, si une personne adulte dépense une unité de consommation (1 u.c.), le deuxième adulte de plus de 14 ans dépense seulement 0,5 u.c., et un enfant de moins de 14 ans dépense 0,3 u.c. Avec cette convention, un ménage de retraité·es comprend, en moyenne, 1,5 personne et 1,2 u.c., et un ménage d'actifs 2,5 personnes et 1,6 u.c.

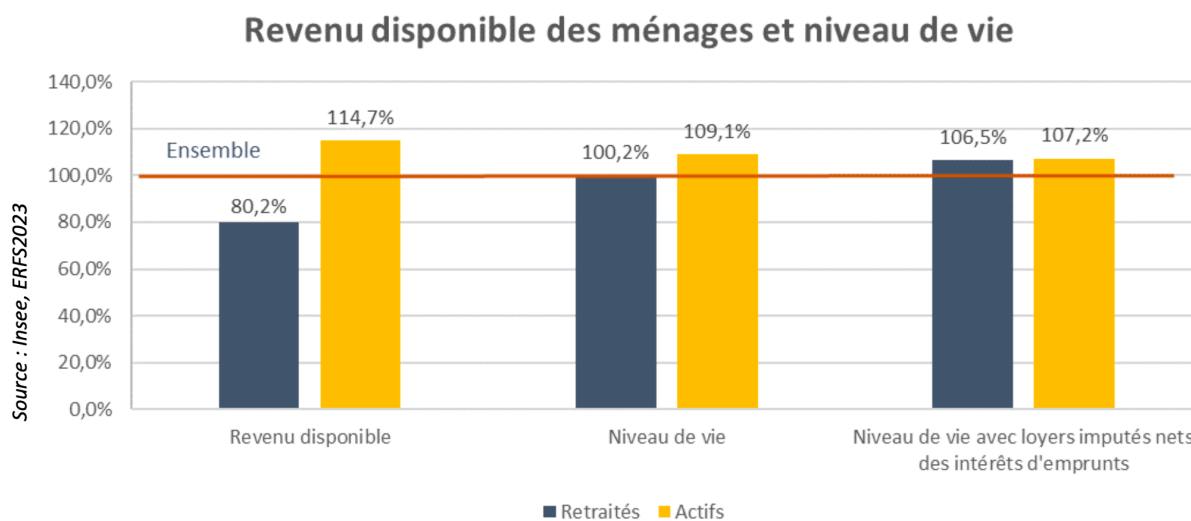
C'est ainsi que les ménages de retraité·es n'apparaissent plus comme moins riches que l'ensemble des ménages, ils ont le même niveau de vie avec 2 473 € (100,2 %) que l'ensemble des ménages avec 2 468 €, mais restent en dessous des actifs avec 2 693 € (109,1 %).

Et le calcul du niveau de vie se complète d'un loyer fictif pour les propriétaires de leur logement. Les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement que les actifs ou que l'ensemble de la population et ont ainsi moins souvent à payer un loyer. Les niveaux de vie avec loyers imputés sont ainsi proches entre retraités (106,5 % par rapport à l'ensemble de la population) et actifs (107,2 %).

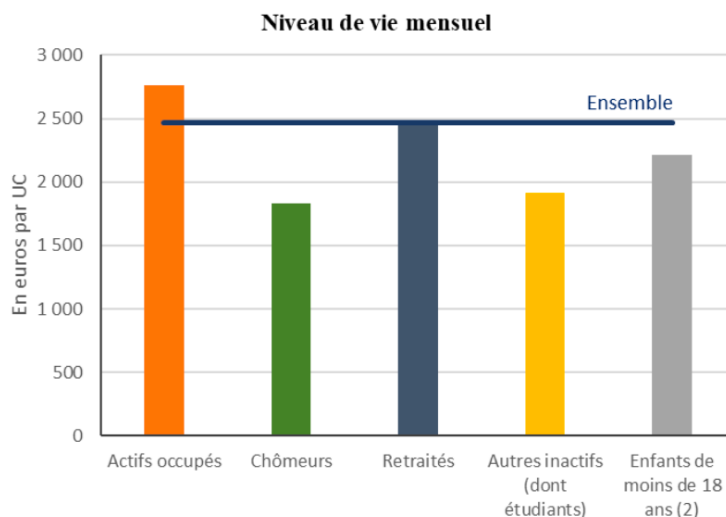
En résumé, le graphique ci-dessous indique le passage du revenu disponible au niveau de vie sans le loyer fictif, puis le niveau de vie avec un loyer imputé au ménage.

Le ménage de retraité·es passe d'un revenu à 80,2 % de l'ensemble de la population à un niveau de vie à 100,2 % et, avec loyers imputés, à 106,5 %. Avec toutes ces conventions du calcul du niveau de vie, la personne en retraite paraît plus à l'aise que l'ensemble de la population ... mais moins que les actifs comme le prétendent les personnes qui s'attaquent aux retraité·es.

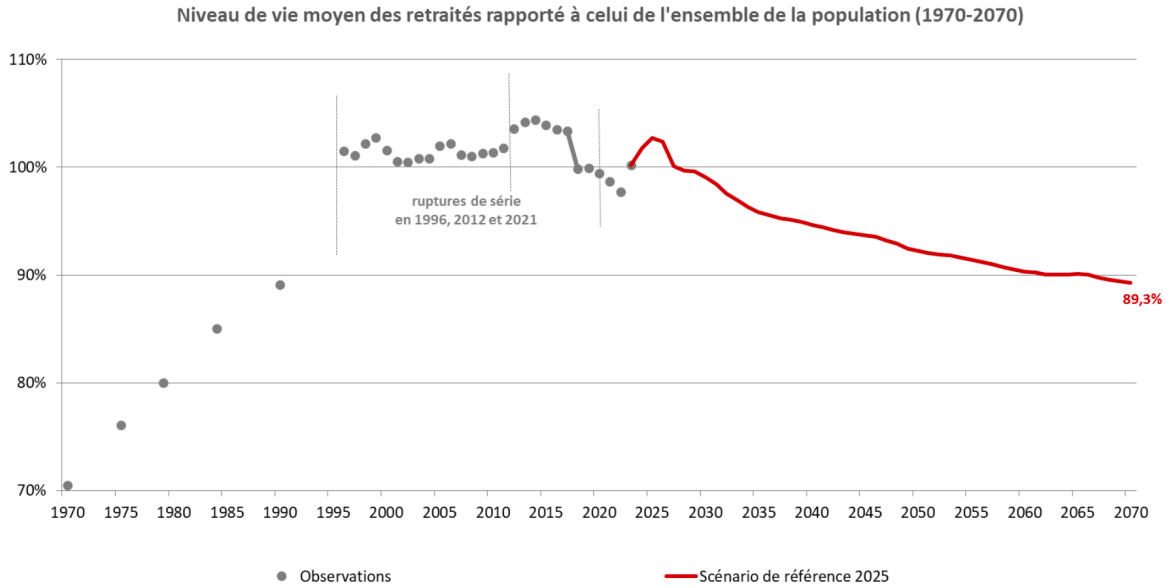
La prise en compte de la taille des ménages ... des économies d'échelle et des loyers imputés



En détaillant davantage les catégories, les retraité·es ont, certes, un niveau de vie comparable à celui de l'ensemble de la population, mais inférieur à celui des actifs qui ne sont pas au chômage, supérieur à ceux des chômeurs, des inactifs dont étudiants, des enfants de moins de 18 ans ... ce qui n'est pas scandaleux.



Évolution du niveau de vie, depuis 1970 jusqu'en 2070



Entre 1970 et 1990, le niveau de vie des retraités a rattrapé celui de l'ensemble de la population.

Le niveau de vie relatif des retraités a progressé de 30 points entre 1970 et le milieu des années 1990, grâce à la généralisation des régimes de retraite à l'ensemble des professions, à la mise en place des régimes complémentaires obligatoires, à l'amélioration continue des droits (taux de réversion, validation de droits pour les périodes hors emploi, instauration des minima de pension, revalorisations des pensions et augmentations du minimum vieillesse supérieures à l'inflation...

En 2070, la baisse du niveau de vie arriverait à 89,3 % ! Entre 2024 et 2070, les pensions augmenteraient de seulement 0,3 % par an en réel, soit moins que les revenus d'activité (0,7 %) qui bénéficieraient des gains de productivité. La pension relative diminuerait et le niveau de vie relatif des retraités s'établirait à 89,3 % en 2070, pour retrouver des valeurs comparables à celles des années 1980. Ce serait une régression sociale majeure !

Augmentation du taux de pauvreté

Au début des années 1970, le taux de pauvreté des retraité·es était supérieur d'environ 20 points à celui de l'ensemble de la population. La forte progression du niveau de vie relatif des retraités depuis 1970 a permis de sortir les retraités de la pauvreté, ce qui était l'objectif recherché au moment de l'essor du système de retraite. Depuis les années 1990, les retraité·es sont désormais moins pauvres monétairement que l'ensemble de la population. Mais la baisse de leur niveau de vie relatif leur ferait courir un risque accru de pauvreté : la part de retraités à bas niveau de vie, aux alentours actuellement de 10 % remonterait sensiblement pour s'établir à un niveau proche de 20 % en 2070, proche de celui qui était constaté pour le taux de pauvreté des retraités à la fin des années 1970 !

En conclusion

Le revenu des ménages de retraité·es n'est que de 80 % celui de l'ensemble de la population. Leur niveau de vie, calculé en unités de consommation, augmenté du patrimoine et de loyers fictifs, était de 70 % de celui de l'ensemble de la population en 1970, il a augmenté jusqu'en 1990 jusqu'à être comparable à celui de la population, mais le cumul de toutes les « réformes » va le diminuer à moins de 90 % en 2070, soit le niveau de 1980, et le taux de pauvreté va doubler, passer de 10 à 20 %, revenir au niveau de 1970.

Les retraité·es ont gagné des acquis depuis 1970, ils et elles sont maintenant dans le collimateur pour les faire régresser aux années 1970-1980.

Plus que jamais, la mobilisation est nécessaire !